

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2024

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

N° 24-03-06

**OBJET :**  
Compost'ond –  
Convention pour le tri, la  
collecte et la valorisation  
des déchets

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

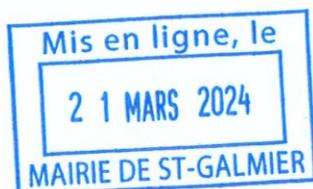
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Geneviève NIGAY à Jacques DECHANDON - Céline BENNICI à Suzanne BOICHON - André HUBERT à Romain MONTELMIMARD - Aurélie DESBREE à Marie-Hélène BOUILHOL.

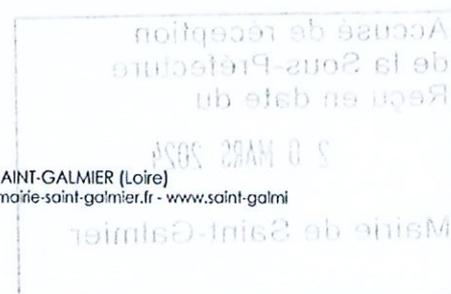
Membre absent : 0.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

20 MARS 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**COMPOST'OND – CONVENTION POUR LE TRI, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS**

Madame Solange MORERE, adjointe à la petite enfance, enfance et jeunesse, rappelle qu'en 2021, la commune a décidé, pour des raisons écologiques, de réduire ses déchets notamment dans les cantines scolaires des écoles publiques (petit prince et la colombe).

Un travail en amont avec le prestataire des repas a permis de réduire les quantités de production au regard des éléments jetés.  
De plus, les déchets alimentaires sont pesés et un affichage quotidien des kilogrammes jetés sensibilisent les enfants au gaspillage.

Cette gestion des bio-déchets issue des assiettes et des denrées non servies a été dorénavant prise en charge par la société coopérative Compost'ond afin de créer du compost.

La commune de Saint-Galmier est donc devenue membre associé de la coopérative Compost'ond.

La précédente convention ayant pris fin le 31/12/2023, il est proposé de la renouveler jusqu'au 31/12/2026. La commune sera facturée au regard du poids de déchets à composter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec Compost'ond pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 19 mars 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

20 MARS 2024

Mairie de Saint-Galmier

